

LETTRÉ D'INFORMATION

Madame, Monsieur,

Dans le cadre des 64^{èmes} Journées Agricoles de Vinsobres, les 6 et 7 avril 2019, le 59^{ème} **Concours des Vins AOC Côtes du Rhône Villages avec ou sans nom & Crus des Côtes du Rhône** aura lieu à Vinsobres le :

SAMEDI 6 AVRIL 2019 À 8 H 45

(Voir détails du programme en 1^{ère} page)

L'ensemble des lauréats du « Super Jury » (1 prix par catégorie de vin ; voir Article 6.4 Règlement Intérieur) **beneficieront d'une exposition singulière dans le Guide Gilbert & Gaillard 2020.**

GILBERT & GAILLARD

MODALITÉS DE PARTICIPATION (se référer au Règlement Intérieur 2019) :

- Côtes du Rhône Villages avec ou sans Nom blancs et rosés 2018,

- Côtes du Rhône Villages avec ou sans Nom rouges 2018, 2017 et 2016,

- Crus des Côtes du Rhône **toutes couleurs** 2018, 2017 et 2016 (y compris VDN).

Les groupements de producteurs et maisons de négoce peuvent présenter des vins qui sont logés dans les unités de vinification (voir Article 3 - Règlement Intérieur).

Les bulletins d'inscription doivent être retournés avant le JEUDI 31 JANVIER 2019 :

➔ **par courrier : COMITÉ DES VIGNERONS - 8, RUE GIRONDE - 26110 VINSOBRES**

➔ **par e-mail : concours-vinsobres@orange.fr**

Ils devront être accompagnés :

- de la participation aux frais d'organisation (voir grille tarifaire ci-dessous) :

➔ par chèque à l'ordre du **Comité des Vignerons de Vinsobres**

➔ par virement (IBAN : FR76 1027 8089 3900 0801 4724 071 - BIC : CMCIFR2A)

Une facture acquittée sera transmise ultérieurement par e-mail.

- de la copie de la **déclaration de revendication** pour chaque appellation concernée.

TARIFICATION

De 1 à 7 vins présentés : 54€ TTC par échantillon*

De 8 à 15 vins présentés : 52€ TTC par échantillon*

De 16 à 30 vins présentés : 50€ TTC par échantillon*

** Ces tarifs s'appliquent pour une seule raison sociale.*

Nouveauté : La 5^{ème} bouteille prélevée servira à l'analyse de l'échantillon inscrit dont le coût est compris dans les frais d'inscription.

La Commission d'Organisation se réserve le droit de refuser tout dossier incomplet ou non conforme.

Le palmarès du 59^{ème} Concours des Vins AOC Côtes du Rhône Villages avec ou sans Nom et Crus des Côtes du Rhône sera consultable sur les sites suivants :

www.vinsobres.fr

www.syndicat-cotesdurhone.com

En espérant vous compter parmi nos participants, veuillez croire, Madame, Monsieur, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

À Vinsobres, le 21 décembre 2018,
La Commission d'Organisation du Concours

Pour tout renseignement, veuillez contacter le :

- Bureau de la Commission d'Organisation : Christelle Magnard : Tél. : 09 61 59 48 14 ou 04 75 26 60 45 / E-mail : concours-vinsobres@orange.fr

**MACARONS
2019**



Vinsobres est habilité à attribuer des distinctions puisque reconnu officiellement par les autorités françaises depuis le Concours Interprofessionnel des Vins AOC Côtes du Rhône Villages, dans le cadre des Journées Agricoles de 1988, puis européennes en 1992, devenu Concours des Vins AOC Côtes du Rhône Villages et Cru des Côtes du Rhône depuis 2007.